

# Check-list des documents à fournir au SPW en cas de changement du siège social de l'ALE

---

*Dans la mesure du possible, renvoyez-nous votre dossier dès que celui-ci est complet et informez-nous en cas de difficulté dans sa constitution afin de tout mettre en œuvre pour vous aider.*

*Voici la liste des documents à nous transmettre :*

- Copie du procès-verbal de l'Assemblée générale (AG) signifiant le changement de siège social
- Copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (volet A et B)  
+ copie du formulaire II de demande d'immatriculation (volet A et C)
- Une copie des statuts coordonnés modifiés
- Preuve d'envoi ou copie de la publication au Moniteur si vous déposez votre dossier sans une demande de vérification auprès du SPW

OU

Brouillon du document si vous souhaitez une vérification avant publication

*Pour faciliter le traitement, merci de soigner la présentation et la lisibilité des documents*